

**RAPPEL du règlement et MODALITES DE SELECTION et D'INSCRIPTION
AUX DIFFERENTS CHAMPIONNATS DE FRANCE
METZ 2022**

Ouverture des inscriptions le 08 juillet 2022.

Clôture des inscriptions en ligne fixée à 23H le 18 Juillet 2022

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER

Pour rappel

12.1. Conditions d'accès :

Tous les Vétérans M35 ayant participé à une course nationale de la saison sportive en cours et ayant au moins une course au classement national en moins de 900 points peuvent participer aux championnats de France Master au 7 juillet 2022.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES DE CLUB

- **Pour rappel :**

13.2 Composition des équipes :

Les athlètes qui composent l'équipe doivent tous avoir obtenu au moins un résultat national N1, N2 ou N3 lors de la saison en cours. L'équipe doit comprendre au moins un athlète évoluant en N1 ou N2 ou sélectionné aux championnats de France individuels ou équipages. Une ou deux embarcations dames ou mixtes peuvent compléter une équipe masculine, l'équipe sera alors classée chez les hommes. Les conditions de participation d'une embarcation dans une épreuve différente de sa catégorie d'âge sont prévues à l'Annexe 3 du règlement intérieur de la FFCK. Un compétiteur peut participer à deux embarcations différentes dans une seule catégorie d'âge par embarcation. Un compétiteur ne peut pas prendre part à deux équipes dans une même épreuve.

- **Toute modification dans la constitution interne des équipes inscrites ne pourra intervenir au-delà du samedi 23 Juillet 12H.**

SLALOM XTREM

- **Rappel des contraintes matériel**
 - **Pour la compétition, chaque région, et ce indépendamment de la participation, doit 1 juge national.**
 - **L'organisation ne fournira pas les bateaux de slalom Xtrem. C'est donc aux athlètes, clubs et régions de s'organiser pour le matériel d'Xtrem(Jupe, bateau et pagaie).**

- **Les catégories représentées seront XK1DU15, XK1DU18, XK1HU15, XK1H U18.**

Les tableaux pour les phases d'éliminations seront des tableaux à 32 athlètes maximums type ICF (élimination directe).

- **Pour rappel**

Extrait annexe slalom Xtrem 2022 :

« 2.4. Le championnat de France slalom Xtrem

2.4.1. Modalités d'accès

Tous les athlètes sélectionnés pour les championnats de France individuel, équipages, équipes de club, master, et participants à la finale N1 sont autorisés à s'inscrire au championnat de France slalom Xtrem, ainsi que les 8 premiers du classement coupe de France de chaque catégorie d'âge. »

LE REGLEMENT SECURITE

(En référence aux articles RG 16 à 22 et RP SLA 16 à 22)

- **Le règlement de sécurité appliqué sur la N1 des 23-24 juillet** est le règlement international pour tous les compétiteurs N1 qualifiés sur cette course.
- **Le règlement de sécurité sur le Championnat de France individuel est adapté au niveau des pratiquants par embarcation.**
Le règlement international s'appliquera pour les athlètes évoluant dans l'embarcation en N1. Si ils.elles doublent dans une autre embarcation en N2 ou N3, ils.elles devront respecter le règlement applicable à ce niveau.
Exemple : un junior sélectionné en C1 et K1, mais évoluant en N1 en K1 et en N2 en C1 devra être au règlement N1 en K1 et N2 en C1.
- **Le règlement de sécurité pour le championnat de France par équipe de club et le championnat de France équipages** est adapté à chaque niveau de pratique : tout pratiquant évoluant dans une embarcation en N1/2/3 devra être au règlement du niveau de pratique de son embarcation.

En cas d'équipage constitué d'un N1 et d'un autre niveau N2/N3, l'équipement individuel sera conforme au niveau de pratique, mais l'embarcation devra respecter le règlement de sécurité applicable aux N2 et N3

La CNA Slalom